



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



Le Département de la Gironde organise le Trophée Départemental des Jeunes Pilotes de BMX (TD BMX) 2024. Ce trophée a pour mission d'initier et de faire découvrir les différentes pistes aux néo pratiquants de la discipline.

Ces rencontres permettront de se familiariser avec les compétitions

1. DEFINITION

Le Comité de Gironde organise, avec l'aide des clubs, le Trophée Départemental des Jeunes Pilotes de BMX (TDJ BMX) pour l'année 2024.

Peuvent participer :

- Les nouveaux licenciés avec une prise de licence en 2023 et 2024 âgés entre 6 et 16 ans
- Les pilotes sélectionnés par leurs éducateurs des clubs participants.
- Toutefois les éducateurs des clubs peuvent sélectionner des pilotes n'ayant jamais participé à des compétitions

Lors de chaque manche, un classement par catégorie sera réalisé et les 3 premiers seront récompensés. A l'issue des manches, un classement général final de tous les pilotes Girondins sera réalisé et les 3 premiers de chaque catégorie seront également récompensés.

Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. Toutes les épreuves se déroulent sur des pistes de clubs Girondins.

La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement et bon déroulement de la course est celle du collège des commissaires désignés pour l'épreuve, la Commission

Départementale BMX et le président du Comité Départemental. La commission départementale se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement de ce trophée.

1. CALENDRIER

DATES	ORGANISATEURS ET LIEUX
30/03/2024	<i>Stade Bordelais BMX (Aubiers)</i>
18/04/2024	<i>Canéjan BMX Club (Canéjan)</i>
01/06/2024	<i>Médoc BMX (Avensan)</i>

La remise des Trophées 2024 aura lieu lors de la dernière épreuve.



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



2. PARTICIPATION

Le TD BMX est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices, reprenant les caractéristiques vue dans le paragraphe 1, détenteurs d'une licence délivrée par la FFC le classement de chaque épreuve est établi pour l'ensemble des pilotes inscrits. Le classement final à l'issue des toutes les épreuves concerne uniquement les pilotes licenciés dans un des clubs du département de la Gironde affilié à la FFC.

3. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes.

CATEGORIES	Année de naissance
U7 G/F	2018-2019
U9 G/F	2016-2017
U11 G/F	2015-2014
U13 G/F	2013-2012
U15 G/F	2011-2009
U17 G/F	2009-2008

Seule l'année de naissance est prise en compte.

4. Horaires des épreuves

Sauf cas particuliers (météo,...)

TIMING DES ESSAIS:

13H00 – 13H30 Accueil des participants

13H30 – 14H 00 Essais grille U7 à U11

14 H - 14 H 30 Essai grille U13 à U17

14 h 45 Début Compétition

16H30 Fin suivi des récompenses

A Déterminer les modalités (3 Manches ; consolantes etc..)



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



5. ENGAGEMENT

Les modalités d'inscription doivent paraître dans le bulletin officiel « Cyclisme ». Le montant des engagements est fixé à 6 €.

Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

A l'avance :

- Par le biais du site sur cycle web:

Les modifications, ajouts, annulations doivent être faites exclusivement par mail et par le club auprès de l'administrateur de la course, jusqu'au vendredi soir 21h00.

Aucune inscription ne sera prise en compte le samedi.

Il sera possible de faire des ajouts le jour de la compétition, mais seulement si les 3 conditions suivantes sont réunies:

- *Que le responsable du club le demande suffisamment tôt avant le début des courses.*
- *Qu'il y ait des places vacantes sur les feuilles de races de la classe d'âge concernée.*
- *Que soit acquitté le paiement d'une pénalité de 2 €.*

Tous les litiges et problèmes devront être exposés avant la compétition.

Les inscriptions étant closes le mercredi avant l'épreuve.

6. SECOURS

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur met en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point de la piste.

Obligation du club organisateur :

- d'avoir un lieu adapté (emplacement pour les secours)
- 2 personnes secouristes minimum (kit de secours fourni par le CD33)
- Prévenir les pompiers ou service de secours de la compétition



Trophée Départemental des Jeunes Pilotes (TD BMX)



7. CLASSEMENT

7.1 Classement sur chaque épreuve

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 à 10	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
11 à 20	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
21 à 30	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
31 à 40	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
41 à 49	18	17	16	15	14	13	12	11	10	

Après la 5e place ; les points diminues d'un point jusqu'au dernier participants

Un classement individuel par catégorie est établi à chaque manche incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie (quelle que soit leur provenance) qui recevront des médailles.

A l'issue de chaque manche, les concurrents se verront attribuer un nombre de points correspondant à leur classement selon la grille ci-dessus. Un classement général provisoire par catégorie regroupant les résultats de tous les pilotes girondins sera établi après chacune des épreuves. Les filles apparaitront classées avec les garçons et se verront attribuer les points correspondants à leur place obtenue parmi eux.

7.2 Classement général final

Le classement général final du Trophée sera établi pour chacune des catégories à l'issue de l'ensemble des épreuves du trophée par addition des points obtenus sur la totalité des épreuves effectuées par chaque participant.

Filles et garçons bénéficieront d'un classement distingué.

En cas d'égalité, c'est le résultat obtenu lors de la dernière manche qui permettra de les départager.

Les récompenses ne seront attribuées qu' aux pilotes présents.



8. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

9. OBLIGATION DU CLUB ORGANISATEUR

Chaque club organisateur devra mettre à disposition :

Une piste homologuée

Un espace secrétariat et secours

Des Éducateurs et Arbitres

10. OBLIGATION CLUB PARTICIPANT

Établir la liste des pilotes avec les critères de participation.

Avoir un référent désigné Arbitre ou Éducateur de préférence